

DECLARATION DE LA JOURNEE D'ACTION DES ONG DU 6 OCTOBRE 2015 SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Nous, ONG partenaires officiels de l'UNESCO signataires du texte, porte-parole de populations victimes du dérèglement climatique, lançons un cri d'urgence face aux défis grandissants de la planète en danger.

Ces défis, nous devons les relever tous ensemble afin de sauver des vies humaines et préserver la qualité de la vie des générations futures. Nous réclamons avec force un accord international inclusif et contraignant ; nous insistons sur la responsabilité sociale et sociétale, la sécurité humaine, la transition énergétique, la biodiversité et les mécanismes de droit international.

La société civile, actrice essentielle de la lutte universelle contre le changement climatique, se lève pour refuser la fatalité et pour réclamer la mise en œuvre de projets et d'initiatives innovants. Elle appelle solennellement à la mobilisation de toutes les parties prenantes à la COP21 et à tous les niveaux de décision.

Un groupe de travail du Comité de Liaison ONG-UNESCO a mis en place une consultation en ligne et animé une réunion de 70 représentants d'ONG de 26 pays différents en partenariat officiel avec l'UNESCO, reflétant des approches variées face au changement climatique, en vue de trouver des positions communes et des engagements pour ce problème mondial.

Nous sommes porteurs de propositions concrètes et précises, organisées en cinq thèmes. Nous attirons l'attention sur le travail de ce mouvement citoyen qui lutte pour trouver des solutions mondiales et une relation durable et équilibrée avec notre environnement.

Responsabilité sociale et sociétale

De nos discussions émerge une vision commune sur la façon dont les changements nécessaires devraient être trouvés, tout en adhérant à des principes clés sur la responsabilité sociale et sociétale.

Le premier principe repose sur des méthodes et des actions fondées sur la solidarité. Le changement climatique menace les populations du monde. Cette menace ne peut être écartée qu'en y faisant face ensemble dans un esprit de coopération et de compréhension, et un engagement commun.

De l'universalité du danger découle le deuxième principe, à savoir la consultation et la participation de tous les peuples. Les propositions, les procédés et les actions doivent ainsi être mis en débat et mis en œuvre dans nos sociétés, de la base comme du sommet. Les procédures devraient être fondées sur des relations égales et justes en termes de droits sociaux, culturels et de genre.

Les représentants, unanimes, mettent l'accent sur le rôle des savoirs locaux et scientifiques, et sur le rôle de l'éducation, formelle, non-formelle et informelle. Ce sont les conditions essentielles d'une compréhension commune, d'une consultation et d'une participation efficaces. La connaissance doit être centrée sur l'analyse et la résolution des problèmes locaux causés par le changement climatique. Les femmes jouent un rôle crucial dans toutes les sociétés : il est essentiel qu'elles soient totalement impliquées dans une éducation fondée aussi sur leurs connaissances et leur expérience, afin d'être pleinement actrices du devenir de leurs communautés. Les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et du développement. Leur participation à part entière à tous les niveaux économiques et politiques, est donc cruciale pour un développement durable.

Par conséquent, une éducation efficace et une participation universelle doivent permettre une circulation fluide de l'information et de la communication, à tous les niveaux et à tous les échelons de la société. Cela sera renforcé par le rôle déterminant des ONG, non seulement dans le soutien et l'organisation des programmes d'éducation, mais aussi dans leur travail de sensibilisation des communautés, leur permettant ainsi de faire valoir leurs droits et d'agir.

Il en résulte une approche qui est à la fois compréhensive et inclusive. Le besoin de donner le pouvoir d'agir aux individus et aux communautés locales est un prérequis pour une coopération efficace avec toutes les parties prenantes ; cela permettra d'inclure la société civile, les familles, les gouvernements à l'échelon national, local et régional, les secteurs public et privé, les enseignants et les universitaires.

La responsabilité sociale et sociétale, imposée par le changement climatique, nécessite un engagement et une responsabilité des consommateurs, des producteurs et des membres du village planétaire. Aussi bien les individus que les gouvernements et les organisations publiques et privées sont concernés.

Sécurité humaine

Le changement climatique et ses conséquences pour l'environnement provoquent des phénomènes météorologiques extrêmes sur les mers et les océans. La fonte des glaciers et du permafrost, l'élévation du niveau de la mer, la désertification et les inondations représentent des menaces immédiates et entraînent déjà des catastrophes localisées dont la destruction des habitats de

millions de personnes vulnérables. Le risque de pénuries alimentaires et de déplacements massifs de population est mondial.

Transition Énergétique

La production et la consommation d'énergie sont des facteurs clés du changement climatique ; le plus dommageable étant l'utilisation des sources d'énergie fossiles. Il faut une transition vers l'utilisation d'une énergie propre et renouvelable. Chacun des secteurs consommateurs, l'industrie, le commerce, le transport et l'habitat, doit réduire sa consommation.

Biodiversité

Alors même qu'elle est indispensable à l'adaptation à l'évolution environnementale, la diversité phénoménale de la terre est menacée à la fois par la destruction directe et le changement environnemental : les écosystèmes sont mis en danger par la montée du niveau des océans et les changements des régimes pluviométriques et thermiques. Une atteinte à une espèce représente une menace pour beaucoup d'autres et, selon le GIEC, 20 à 30% des espèces terrestres seraient gravement menacées par une augmentation de la température de 1,5 à 2,5 degrés Celsius.

L'homme est de loin le plus grand fauteur de changement et de destruction par la déforestation, la pollution des mers et des océans, l'urbanisation, les méthodes industrielles de l'agriculture, l'industrie manufacturière, ainsi que par les conflits armés.

Mécanismes Juridiques et Nouvelle loi Internationale

La communauté des nations doit décréter la planète comme bien commun de l'humanité et la protéger par un système juridique et de gouvernance ayant notamment pour objet la mise en œuvre d'un objectif mondial commun de limitation du réchauffement mondial à un accroissement maximal de la température de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels.

Appel à l'action

Nous demandons une consultation régulière de toutes les parties et une action collective. Des décisions politiques doivent être prises pour créer des accords contraignants pour les communautés, les nations et à l'échelon international, traitant ainsi une situation qui est déjà dévastatrice pour les vies de millions de personnes.

Nous soulignons le rôle de l'éducation formelle, non-formelle et informelle, de l'implication de la société civile et notamment des parents, du volontariat et du bénévolat, d'une part, et de l'action

culturelle, de la recherche, d'autre part. Nous insistons sur l'importance de données systématiquement ventilées par sexe et d'indicateurs sensibles au genre pour faire face aux besoins des femmes et de leurs familles, en ce qui concerne la nourriture, l'hygiène, l'accès à l'eau potable ; nous demandons l'inclusion des femmes dans les mécanismes de décision politique en matière de changement climatique.

Nous demandons un programme qui implique une participation de la communauté dans sa totalité : des problèmes mondiaux demandent des solutions mondiales, locales et intégrées pour notre bien-être collectif.

Les ONG jouent un rôle clé dans toutes les recommandations d'action et dans la mobilisation des populations locales ; elles doivent être impliquées dans tous les futurs programmes internationaux et les politiques gouvernementales.

RECOMMANDATIONS :

La communauté des nations doit décréter la planète comme bien commun de l'humanité et la protéger par un système juridique et de gouvernance ayant notamment pour objets :

- La gestion appropriée des milieux, régulant, capturant et stockant le carbone tels que les océans, les forêts et les sols organiques et la mise en œuvre d'un objectif mondial commun de limitation du réchauffement mondial à un accroissement maximal de la température de 2°C au-dessus des niveaux préindustriels
- Un équilibre durable et dynamique entre la conservation de la nature et le développement en privilégiant les besoins des peuples et non les profits financiers.

- Gouvernance, instruments juridiques, responsabilité et redevabilité :

Les Nations Unies doivent instituer ou promouvoir :

- La participation active des organisations de la société civile, sur tout sujet de la compétence de l'organisme des Nations Unies, à l'élaboration et au contrôle de la mise en œuvre des directives
- Le principe de subsidiarité, de responsabilité sociale et de gouvernance selon les règles ISO 26000 (<http://goo.gl/Sb2ylj>)

- La consultation collective pour l'élaboration des politiques et la prise de décision par les Gouvernements, les entreprises et à tous les niveaux de la société civile
- La préservation et la protection juridique des savoirs et savoir-faire locaux
- L'établissement, par chaque État, de ses engagements propres fondés sur des critères proportionnés, justes et objectifs
- Des législations nationales et internationales établissant les droits et responsabilités des citoyens et organisations à contribuer à l'accomplissement des engagements pris par les États dans un marché de la production et de la fourniture d'énergie réglé par des valeurs humaines et sociales et non les seules valeurs monétaires
- L'obligation des États membres responsables aujourd'hui ou historiquement de hauts niveaux de pollution de mettre en œuvre des lois et procédures pour assurer le principe « pollueur-payeur » : ceux qui possèdent et contrôlent des sources identifiées de pollution doivent en même temps
 - ✓ Assumer le nettoyage
 - ✓ Arrêter les opérations polluantes en passant à une technologie propre et en la mettant à la disposition de toutes les victimes de pollution
 - ✓ Indemniser en totalité toutes les victimes indépendamment des frontières nationales
 - ✓ Coopérer avec les autres États membres en vue d'atteindre les objectifs communs mondiaux en promouvant la transparence, l'éducation et les initiatives du marché local
 - ✓ Aider techniquement et financièrement les pays en voie de développement à développer et mettre en œuvre des projets énergétiques promouvant l'emploi de technologies à faible émission de carbone.
- Des procédures renforcées pour réviser et faire des rapports annuels sur les progrès de la mise en œuvre des engagements
- Des mécanismes de récompense de succès exceptionnels et de pénalisation des manquements
- Une instance juridictionnelle internationale compétente dans le domaine de la protection de la planète accessible à toutes les parties prenantes, notamment par des actions de groupe

- Les politiques

À tous les niveaux, les États doivent s'engager à

- Promouvoir, par le financement et les subventions, la production, le stockage et la consommation d'énergies propres à petite échelle collective ou individuelle et décentralisée

comme, par exemple, les énergies solaire, géothermique et éolienne, l'hydroélectricité et les mers, la biomasse, les maisons à basse consommation...

- Concevoir, planifier et convertir les zones urbaines commerciales ou résidentielles en excluant les moyens de transport à combustion interne et en donnant priorité aux voies piétonnes et cyclables
- Développer l'économie circulaire au niveau local pour la fabrication, le transport et la distribution des produits de consommation
- Encourager et financer les initiatives locales visant à créer et à entretenir un environnement durable
- Encourager les individus et les organisations de la société civile à cultiver des jardins, des décharges et des terres peu utilisées pour la production de nourriture par des méthodes organiques
- Supprimer les emballages excessifs et l'utilisation de plastique. Décourager les transports de biens sur les longues distances
- Promouvoir le commerce de détail en vrac et de proximité, la consommation de biens « zéro kilomètre », et des points de vente où les fermiers locaux peuvent vendre leurs productions saisonnières
- Promouvoir des modes d'agriculture durable en évitant notamment la monoculture extensive
- Distribuer gratuitement des outils technologiques efficaces dans le monde entier, sans barrières commerciales ou protection de brevets.

- Education formelle, non formelle et informelle, recherche, adaptation et innovation

Les États et les organismes des Nations Unies compétents doivent :

- Mettre en place des programmes d'éducation formelle, non-formelle et informelle et des campagnes d'information sur
 - ✓ L'étendue de la biodiversité et son rôle primordial dans le maintien de la vie humaine et de la santé
 - ✓ Le changement climatique, ses causes et effets et les contre-mesures nécessaires
 - ✓ La baisse de la consommation
 - ✓ La généralisation du recyclage par l'enseignement au développement durable

- Promouvoir l'étude, le respect, le développement, l'adaptation aux conditions actuelles et l'amélioration, le partage et la protection des cultures et des modes de vie traditionnels, en particulier ceux des minorités vivant en équilibre avec la nature
- Incorporer, à tous les niveaux et tous les enseignements, l'étude et le recueil de bonnes pratiques locales par les élèves et les étudiants eux-mêmes
- Mettre en œuvre de nouveaux modèles et critères économiques incluant la dimension de responsabilité sociale pour les gouvernements et entreprises (coûts/efficacité/risques)
- Mettre à contribution les établissements éducatifs, la recherche et l'expérimentation, les médias et les institutions pour inciter les individus, les familles, plus généralement la société, et les organisations à agir par le biais de plaidoyers, et de remises en cause des politiques gouvernementales et de l'information
- Adapter les méthodes traditionnelles de construction et innover pour réduire la consommation d'énergie

Signataires :

Comité de liaison ONG-UNESCO

Et les ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO : [LISTE COMPLETE ICI](#)